

# SOMMAIRE

EI PLU Alexandre  
Lieudit LA PÂQUERIE  
72240 TENNIE



## CONSTRUCTION D'UN BATIMENT AGRICOLE A COUVERTURE PHOTOVOLTAÏQUE

- PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]
- PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]
- PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]
- PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]
- PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]
- PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]
- PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]
- PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]
- PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]

### DOCUMENTS ANNEXES:

- Procuration
- Notice agricole
- Attestation MSA
- Régime de Classement ICPE
- CERFA

Maître d'ouvrage:

M. Frédéric ROVIS pour M. PLU Alexandre



Architecte:

A3<sub>at</sub>

SARL D'ARCHITECTURE

Éric MITHOUARD

22 rue du Val Iton

27000 Evreux

✉: [eric.mithouard27000@orange.fr](mailto:eric.mithouard27000@orange.fr)

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Section : D  
 Feuille : 000 D 04

Échelle d'origine : 1/2500  
 Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 21/06/2022  
 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
 ©2017 Ministère de l'Action et des  
 Comptes publics

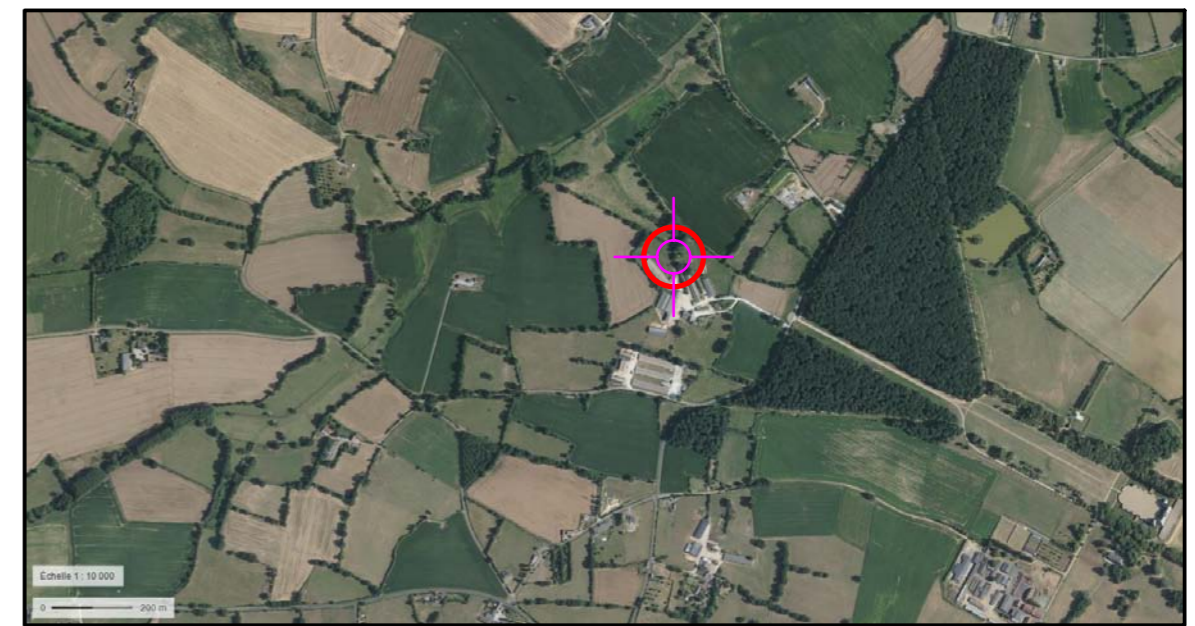
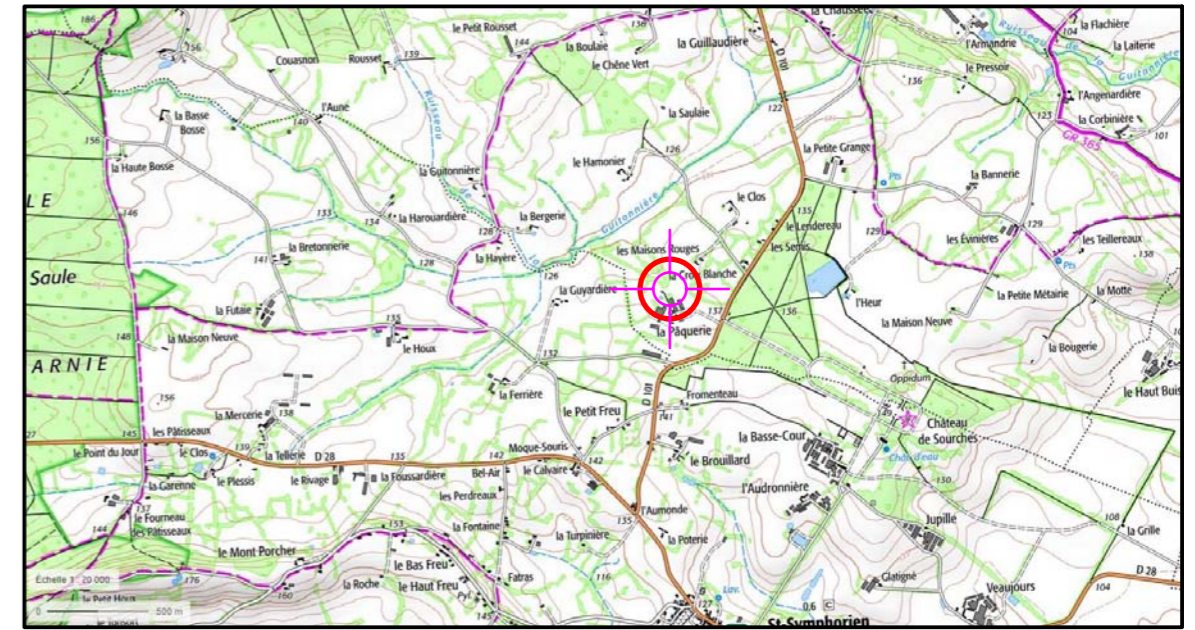
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :  
 SARTHE

Commune :  
 TENNIE

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
 par le centre des impôts foncier suivant :  
 LE MANS  
 33 Ave du Gen de Gaulle 72038  
 72038 LE MANS  
 tél. 02 43 83 44 84 -fax  
 sdif.sarthe@dgfip.finances.gouv.fr



PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]



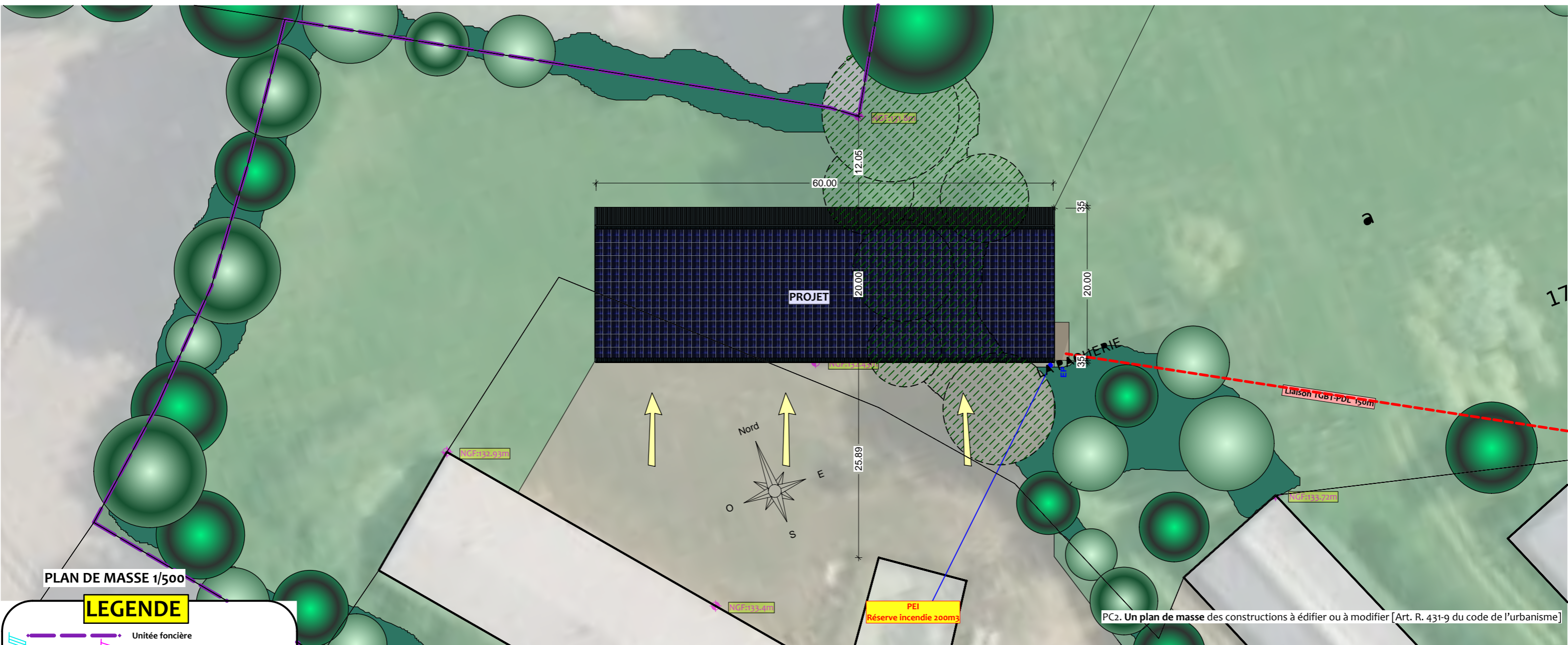
### LEGENDE

	Unité foncière
	POTEAU BT
	POTEAU HTA
	POSTE HTA/BT
	PDL-EMPLACEMENT PDL SOUHAITÉ
	LIGNE AERIENNE HTA
	Ligne souterraine HTA
	LIGNE AERIENNE BT
	Ligne souterraine BT
	Liaison TGBT-PDL
	EP récupérées et déversées dans deux réserves d'eau présente sur le terrain.
	ARBRE(S) COUPÉ(S)
	ARBRES EXISTANTS
	Bouche incendie
	Prise de vue des photos
	ACCES/CIRCULATION
	VÉGÉTATION COUPÉE ÉLAGUÉE
	VÉGÉTATION EXISTANTE
	NIVEAUX NGF

**Les réseaux :**  
Aucune demande de raccordement en eau et en électricité ne sera réalisée.  
L'installation photovoltaïque sera raccordée au transformateur par une tranchée souterraine.

**Parcelles(s) concernée(s) par le projet**  
Section D N°1727

PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]



PLAN DE MASSE 1/500

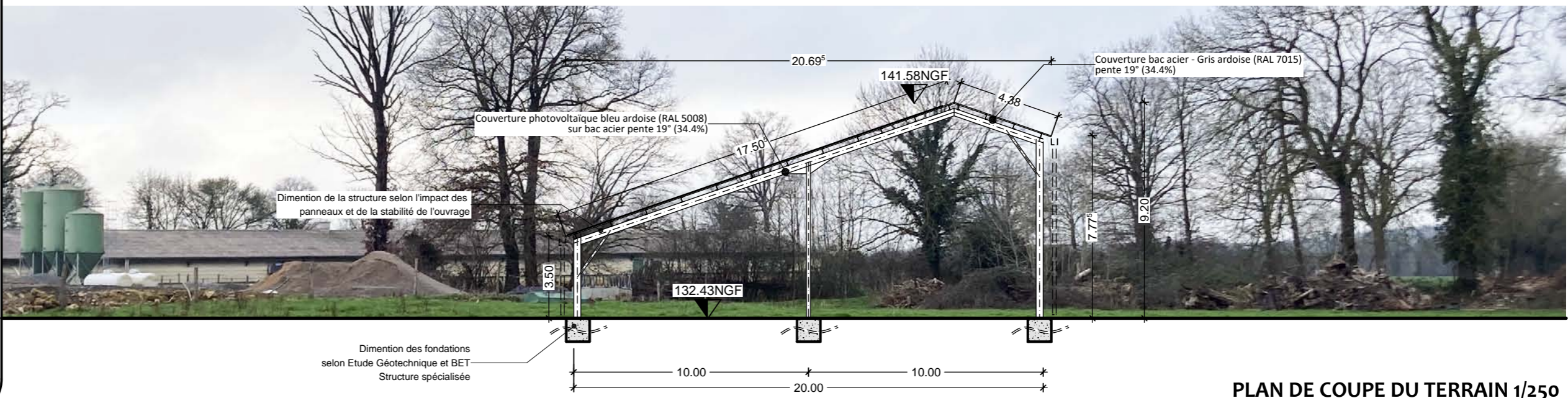
PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]

### LEGENDE

- Unité foncière
- POTEAU BT
- POTEAU HTA
- POSTE HTA/BT
- PDL- EMPLACEMENT PDL SOUHAITE
- LIGNE AERIENNE HTA
- Ligne souterraine HTA
- LIGNE AERIENNE BT
- Ligne souterraine BT
- Liaison TGBT-PDL
- EP récupérées et déversées dans deux réserves d'eau présente sur le terrain.
- ACCES/CIRCULATION
- ARBRE(S) COUPÉ(S)
- ARBRES EXISTANTS
- Bouche incendie
- PHI
- Prise de vue des photos
- VÉGÉTATION COUPÉE ÉLAGUÉE
- VÉGÉTATION EXISTANTE
- NIVEAUX NGF

Les réseaux :  
Aucune demande de raccordement en eau et en électricité ne sera réalisée.  
L'installation photovoltaïque sera raccordée au transformateur par une tranchée souterraine.

Parcelles(s) concernée(s) par le projet  
Section D N°1727



PLAN DE COUPE DU TERRAIN 1/250

PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]

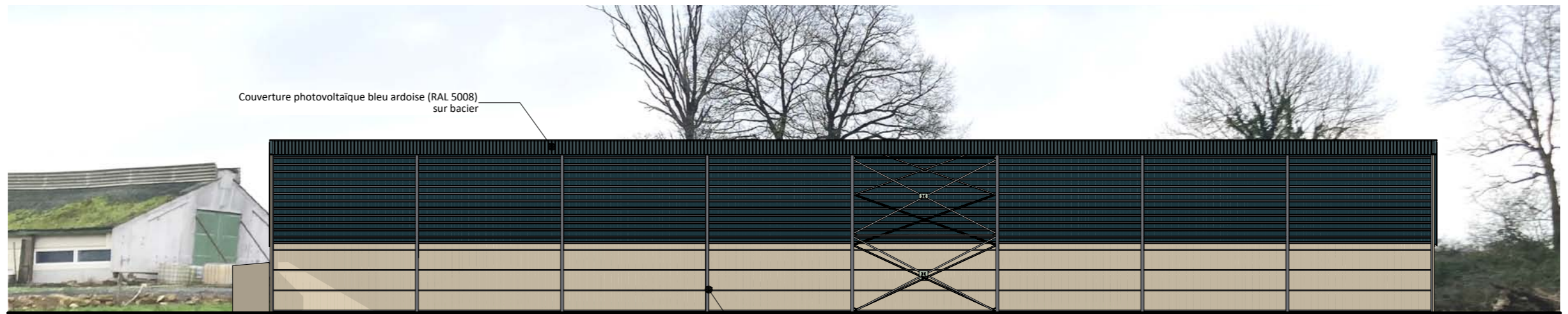


FACADE SUD-OUEST ech=1/250

Bardage bac acier - SABLE RAL 1015

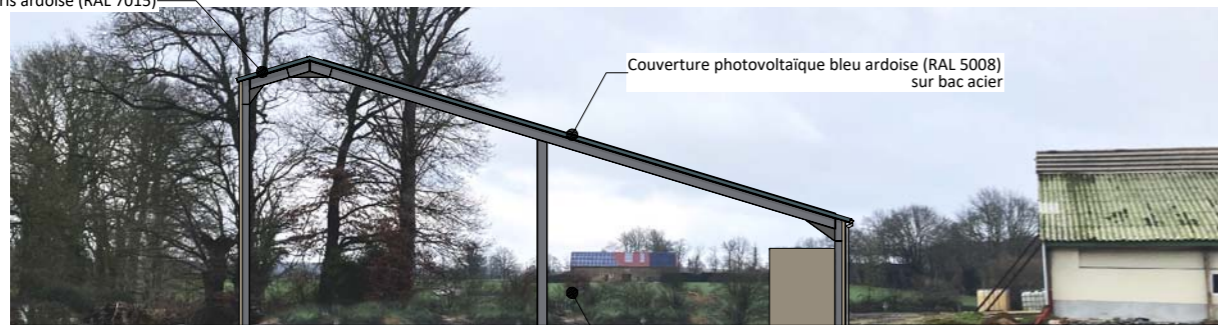


FACADE SUD-EST ech=1/250



FACADE NORD-EST ech=1/250

Structure metal



FACADE NORD-OUEST ech=1/250

Bardage bac acier - vert réséda RAL 6011

PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]

**ADB**  
L'ATELIER DAO DES BRUYERES

Dessinateur: Frédéric ROVIS - Dessinateur bâtiment  
14 bis rue Boieldieu  
76800 Saint Etienne du Rouvray  
☎ : 07 75 29 24 18 ✉ : dao.bruyeres@gmail.com

Architecte: **A3at**  
SARL D'ARCHITECTURE  
22 rue du Val Iton  
27000 Evreux  
✉ : eric.mithouard27000@orange.fr

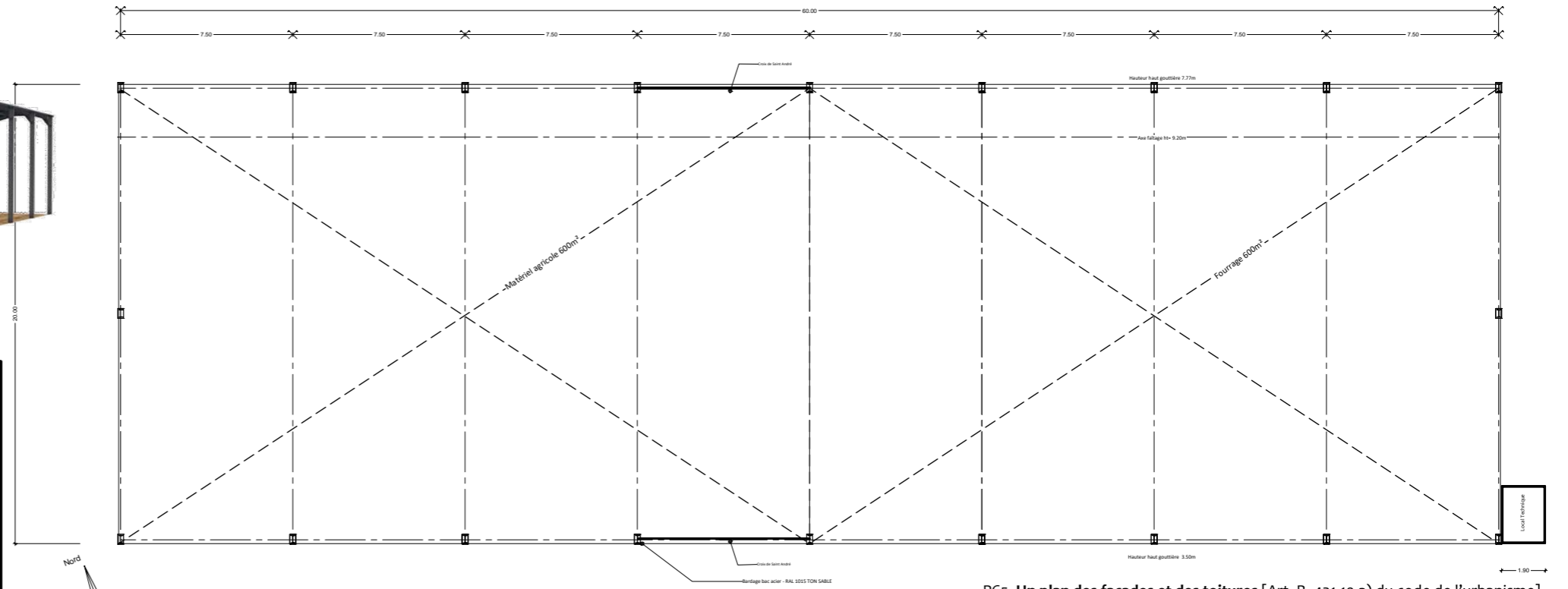
Maitre d'ouvrage: **EI PLU Alexandre LIEUDIT LA PÂQUIERIE**  
72240 TENNIE

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT AGRICOLE A COUVERTURE PHOTOVOLTAÏQUE

27/06/2022  
PC 60  
ech : 1/100-1/250

**FACADES DU PROJET**  
5m 10m

PC 05



PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]



Avant



Avant



Avant



Après



Après



Après

PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]

PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]



PH1



PH2



PH3



PH4



PH5



PH6

PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]